

CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 23 JUILLET 2026
COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-six, le 23 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de La Gripperie Saint Symphorien sur convocation datée du 16 juillet adressée par le maire, Denis ROUYER.

Présents :12

Votants :14

Absents:3

PRESENTS: Nicolas BRIOT, Teddy BROCHARD, Joël BRUNET, Gilbert CHERBONNEL, Mickaël DAUNAS, Jean-Pierre DBJAY, Anaïs DUPÉRÉ, Christel LEFEVRE, Hanh-Claire LEVÊQUE, Denis ROUYER, Stéphane VINET Adeline ZIETHEN

Président de séance:
Denis ROUYER

Secrétaire de séance:
Adeline ZIETHEN

ABSENTS: Nelly CHEVALIER, Lydie PERLADE représentée par pouvoir donné à Denis ROUYER, Laurence PLAIRE représentée par pouvoir donné à Anaïs DUPÉRÉ.

ORDRE DU JOUR :

3.3.1 2026-33Renouvellement de la convention pour les ruches au bois du Grondin

M. le Maire explique que des ruches sont actuellement installées dans le bois du Grondin, et que la convention correspondante arrive à échéance. Celle-ci peut être renouvelée avec l'accord de l'ONF, chargée de la gestion du lieu. Cette dernière ayant donné son accord, il reste au conseil à approuver la location pour la somme indiquée.

A cette écoute, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le renouvellement et autorise le maire à signer la convention.

APPROUVE

7.2.1 2026-34 Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune. Il ajoute enfin que cette taxe permettra de lutter contre le nombre important des locaux non habités et d'offrir en même temps un revenu à la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- **Charge** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

APPROUVE

Questions diverses

- **la location de la SDF** : rappel des grands principes, révision de la convention de location
- **le demande de subvention d'NE17** : expliquer ce qui est demandé et solliciter le report de la réponse
- **le retour sur les manifestations** : festival « Entre vents et marais » et « mercredis du jazz »
- **les chemins ruraux et voies communales** : 1ère commission de travail et envisager à l'automne un chantier participatif pour remettre du calcaire sur les chemins
- **Bouge ton coq** et le théâtre en hiver en milieu rural

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 heures 30